

DISTILLERIE DU VIEUX CHENE

Lieu-dit « LE BOIS »

16130 ANGEAC CHAMPAGNE

Tél : +33 5 45 83 73 90

Madame La Sous-Préfète de La CHARENTE

Sous-Préfecture de COGNAC

rue Jean TARANSAUD CS 90259

16100 COGNAC

Angeac-Champagne, le 21 Janvier 2019,

Objet : Porter à connaissance relatif à l'augmentation de la capacité de préparation de vins – Rubrique 2251

Madame La Sous-Préfète,

Nous avons le plaisir et l'honneur de vous transmettre ce jour un porter à connaissance relatif à notre projet d'augmentation de capacité de préparation de vins.

Ce dossier comprend

- le CERFA d'examen au cas par cas,
- un dossier complémentaire portant à votre connaissance les modifications projetées,
- une description des installations existantes et projetées,
- et des plans dont :
 - un plan de situation au 1/25000^{ème},
 - un plan de masse au 1/2500^{ème} jusqu'à une distance de 100 m des abords,
 - un plan d'ensemble au 1/700^{ème} jusqu'aux 35 m des limites d'exploitation.

Le tableau suivant présente le classement projeté par l'entreprise de ses activités au titre de la nomenclature des ICPE. Il tient compte des actualisations de capacités évoquées précédemment et du projet de 7 nouvelles cuves de vins de 1253 hl chacune.

Nous vous saurions gré de nous adresser en retour un récépissé de dépôt.

Veuille agréer, Madame la Sous-Préfète, nos cordiales salutations.

Loïc DURAN,

Président du CA de la DISTILLERIE DU VIEUX CHENE



| Rubrique ICPE | Libellé – Activité | Capacités des installations | Régime (rayon d'affichage) |
|---------------|---|--|----------------------------|
| 2250-2 | Production par distillation d'alcools de bouche d'origine agricole La capacité de production exprimée en équivalent alcool pur étant : 2. Supérieure à 30 hl/j et inférieure ou égale à 1300 hl/j | 16 alambics (16 x 25 = 400 hl de charge) soit 240 hl d'AP/j | A |
| 2251-B.1 | Préparation, conditionnement de vins. B. Autres installations que celles visées au A, la capacité de production étant : 1. Supérieure à 20 000 hl/ an | 43 370 hl + 7 cuves de 1253 hl soit 52 141 hl/an | E |
| 4755-2.a | Alcools de bouche d'origine agricole et leurs constituants (distillats, infusions, alcool éthylique d'origine agricole, extraits et arômes) présentant des propriétés équivalentes aux substances classées dans les catégories 2 ou 3 des liquides inflammables. 2. Dans les autres cas et lorsque le titre alcoométrique volumique est supérieur 40 % : la quantité susceptible d'être présente étant : a) Supérieure ou égale à 500 m ³ | Chai S1 : 912 m ³ Chai S2 : 912 m ³ Chai D2 : 178 m ³ Chai D3 : 248 m ³ Chai D4 : 357 m ³ Chai D5 : 253 m ³ Chai D6 : 298 m ³ Chai D7 : 140 m ³ Chai UP2 : 147 m ³ Futur Chai : 1461 m ³ Total : 4906 m³ | A |
| 1434-c | Installation de remplissage ou de distribution de liquides inflammables, liquides de point éclair compris entre 60° C et 93° C (1), fiouls lourds et pétroles bruts, à l'exception des liquides mentionnés à la rubrique 4755 et des autres boissons alcoolisées (, à l'exception des stations-service visées à la rubrique 1435). 1. Installations de chargement de véhicules citernes, de remplissage de récipients mobiles, le débit maximum de l'installation étant : b) Supérieur ou égal à 5 m ³ /h, mais inférieur à 100 m ³ /h | 2 robinets de 3 m ³ /h chacun soit 6 m ³ /h | DC |

A : autorisation E : enregistrement DC : déclaration sous contrôle périodique D : déclaration NC : non classé

Tableau 1 : Classement projeté des installations et activités